

## Conseil d'établissement de l'école Fernand-Seguin

Procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 26 novembre 2019  
à 19h30, à la bibliothèque de l'école.

---

### PRÉSENCES :

#### Présences :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Catherine Ratelle       | parent et présidente                           |
| Catherine Boileau       | parent   |
| Marise Fortin           | parent   |
| Samuel Lafleur          | parent   |
| Christophe Lobel        | parent et vice-président                       |
| Mélanie Paradis         | enseignante                                    |
| Nicole Mainguy          | enseignante                                    |
| Élise Jasmin            | représentante des employés du service de garde |
| Annie Robillard-Beaulac | représentante des employés de soutien          |
| Louise Roberge-Lemieux  | directrice                                     |
| Anne-Laurie Arteau      | Secrétaire                                     |

## **BLOC OUVERTURE**

### **1. Ouverture de la séance**

Madame Catherine Ratelle annonce l'ouverture de la séance à 19h33 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'établissement.

### **2. Vérification du quorum**

Madame Catherine Ratelle nous informe qu'il y a quorum.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Catherine Ratelle présente les points à l'ordre du jour aux membres du Conseil. Des changements sont apportés à l'ordre du jour.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-20/19-30**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Annie Robillard-Beaulac **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

---

---

### **BLOC OUVERTURE**

|                    |  |
|--------------------|--|
| 1 min <sup>1</sup> | 1. Ouverture de la séance                                    |
| 1 min              | 2. Vérification du quorum                                    |
| 3 min              | 3. Adoption de l'ordre du jour                               |
| 5 min              | 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019 |
| 10 min             | 5. Suivi au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019    |
| 5 min              | 6. Période de questions du public                            |
| 5 min              | 7. Horaire du 20 décembre                                    |

### **BLOC CONSULTATION ET DÉCISION**

|        |  |
|--------|--|
| 10 min | 8. Cadre d'organisation des Services éducatifs                   |
| 10 min | 10. Critères d'inscription pour 2020-2021                        |
| 10 min | 11. Liste des écoles et leur aire de desserte                    |
| 10 min | 12. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles |
| 5 min  | 13. Rencontre d'information                                      |

---

<sup>1</sup> Les temps sont à titre indicatif seulement

- 10 min 14. Invités spéciaux (s'il y a lieu)  
10 min 15. Photo scolaire 2020-2021

### **BLOC INFORMATION**

- 10 min 15. Rapport de la présidente, correspondance et dépôt de documents  
5 min 16. Rapport de la directrice  
5 min 17. Rapport du représentant au Comité de parents  
10 min 18. Rapport de la représentante de l'O.P.P.  
5 min 19. Questions des membres  
5 min 20. Levée de la séance

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019**

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **Résolution CE-20/19-31**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Christophe Lobel **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019.

Le procès-verbal du 6 novembre 2019 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

#### **5. Suivis au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019**

- *Laura Lémerville : La collecte a eu un grand succès. Plus de dons ont été recueillis que lorsqu'il s'agissait de Leucan ou Rêves d'enfants. Les élèves ont été de bons ambassadeurs et les parents ont été sensibles à la cause. Le jeudi 28 novembre 2019, les représentants de Laura Lémerville viendront à l'école afin de participer à la remise de chèque officielle avec la classe de Madame Marie-Lucie Blouin. Les parents de Mathilde seront également présents. Un élève partagera son expérience. Un montant de 1785,25 \$ a été amassé.*
- *Question du public : Un suivi a été fait auprès de l'équipe-école concernant les devoirs et leçons. Un comité de réflexion est mis en place pour se pencher sur le sujet et dresser un portrait des pratiques dans l'école. Des enseignants se sont portés volontaires pour faire partie de ce comité. Les discussions ont notamment mené au constat selon lequel il n'y a pas de devoirs au premier cycle, uniquement de leçons.*
- *Disco : La disco a permis d'amasser environ 1300\$. L'événement a eu beaucoup de succès.*

#### **6. Période de questions du public**

Ce soir, il y a la présence de deux parents. Ces parents étaient venus à la précédente rencontre du Conseil d'établissement afin de discuter des devoirs et leçons. Ils sont de retour ce soir afin

d'obtenir un suivi sur ce dossier. Madame Louise Roberge-Lemieux explique que le sujet a été abordé lors de l'assemblée générale des enseignants et qu'un comité, autre que le comité pédagogique, a été créé. Ce comité devrait se rencontrer une 1<sup>re</sup> fois durant le mois de décembre. Il n'y a pas d'échéancier à court ou moyen terme. Madame Nicole Mainguy ajoute que la question des devoirs et leçons est normalement traitée durant le mois de juin afin que cela s'applique pour l'année scolaire suivante.

Madame Louise Roberge-Lemieux explique qu'une clarification entre les devoirs et les leçons devrait être faite. Cela se fera par le biais d'une page Web qui sera accessible par le site de l'école. Cet outil aura également pour but d'aider les parents à vivre une période de devoirs et leçons efficace avec leurs enfants et à donner de bonnes méthodes. De plus, Madame Louise Roberge-Lemieux explique que certains parents pourraient vivre une insécurité en l'absence de devoirs et leçons. Si les devoirs et leçons sont trop exigeants pour certains élèves, Madame Louise Roberge-Lemieux invite les parents à en discuter avec l'enseignant de leur enfant. La période de devoirs et leçons doit être un moment agréable.

L'un des parents se questionne sur la possibilité qu'il discute avec le comité créé. Madame Catherine Ratelle informe ce parent que, selon la loi sur l'instruction publique, cette tâche relève des enseignants.

L'autre parent se questionne sur la vision de l'école par rapport aux devoirs et leçons. Madame Louise Roberge-Lemieux informe les parents qu'au premier cycle, les enseignants se sont entendus pour ne pas inclure de devoirs dans le plan de travail de leurs élèves. Les enseignants des autres cycles seront consultés durant l'année afin de connaître leurs façons de faire. Elle ajoute que la période de devoirs et leçons devrait durer 10 minutes par soir en 1<sup>re</sup> année et augmenter de 10 minutes chaque année scolaire par la suite. Cela pourrait aller jusqu'à 40-60 min en 6<sup>e</sup> année. Monsieur Christophe Lobel dit que cela prépare bien les enfants au secondaire puisqu'ils auront à faire des devoirs de façon régulière. Mme Louise Roberge-Lemieux ajoute que les enseignants du secondaire considèrent que les enfants de l'école Fernand-Seguin sont très bien préparés.

Après le départ des parents, Madame Louise Roberge-Lemieux explique que la ressource qui sera mise en ligne sera possiblement traduite en plusieurs langues et que des références seront disponibles si les parents souhaitent en connaître davantage sur le sujet des devoirs et leçons.

## **BLOC CONSULTATION ET DÉCISION**

### **7. Horaire du 20 décembre**

En raison des festivités de Noël, le 20 décembre, le préscolaire terminerait à 13h12 et le primaire à 13h25. Les élèves resteront en classe durant l'heure du dîner. Il s'agirait d'un brunch dans la classe. Le service de garde et les enseignants seront présents. Le moment du repas (déjeuner vs dîner) sera à la discrétion de chaque enseignant.

## PROPOSITION PRINCIPALE

### Résolution CE-20/19-32

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Samuel Lafleur et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter ce changement à l'horaire le 20 décembre.

#### **8. Cadre d'organisation des Services éducatifs**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le cadre d'organisation des Services éducatifs. Il y a eu peu de changements par rapport à l'an passé.

Voici quelques informations :

##### ➤ Éducation préscolaire

La maternelle 4 ans est offerte à l'école Notre-Dame-de-Foy, à l'école Ste-Geneviève, à l'école l'Étincelle-Trois-Saisons ainsi qu'à l'école Des Hauts-Clochers.

La journée de sensibilisation pour les nouveaux élèves se tient en juin. L'entrée progressive des élèves se fait durant 3 jours.

Au préscolaire, le temps de classe est de 23 heures 30 minutes par semaine.

##### ➤ Primaire

Certaines écoles n'ont pas un cycle de 10 jours. C'est le cas de l'école Madeleine-Bergeron et de l'école Saint-Michel.

À la Commission scolaire des Découvreurs, deux écoles ont un programme particulier : Filteau (programme international) et Fernand-Seguin (programme scientifique). Le programme d'anglais intensif est aussi offert dans notre Commission scolaire. Certaines écoles offrent le programme en ½ journée alors que d'autres l'offrent en ½ année. L'école l'Étincelle-Trois-saisons ainsi que l'école Sainte-Geneviève offrent maintenant le programme d'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année.

##### ➤ Services éducatifs adaptés pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Plusieurs services sont offerts dans notre commission scolaire afin de répondre aux besoins de certains élèves. Des écoles sont spécialisées dans certains domaines d'adaptation (p.ex. TSA, handicap). Il est aussi possible d'avoir différents services dans ces écoles: classe régulière, classe spécialisée, enseignement à domicile, etc.

Les classes d'adaptation qui étaient à Saint-Mathieu vont peut-être se retrouver à Notre-Dame-de-Foy.

Les écoles Des Hauts-Clochers et Campanile ont des classes pour les élèves autistes (Étoiles filantes).

➤ Services éducatifs complémentaires

À Fernand-Seguin :

- Ergothérapeute
- Psychoéducatrice
- Orthophoniste
- Psychologue
- Orthopédagogie
- Francisation : à Fernand-Seguin, les élèves quittent la classe pour travailler seul ou en sous-groupe. À Notre-Dame-de-Foy, il y a une classe d'accueil et une classe de transition.

Madame Catherine Ratelle souligne que, bien que la douance soit maintenant reconnue dans la Politique éducative du ministère comme étant un besoin particulier, elle n'est pas abordée dans ce document. Elle complète, au nom du CE, le document prévu à la suite de la présentation du cadre de référence des services éducatifs. Le Conseil d'établissement est en accord avec modification. Elle y ajoute un commentaire par rapport au désir que les besoins de ces élèves soient pris en compte dans l'offre de services et que ces services soient intégrés au cadre afin de soutenir les besoins des enfants ayant une douance.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-20/19-33**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Annie Robillard-Beaulac et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter cette résolution.

#### **9. Critères d'inscription pour 2020-2021**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente aux membres du Conseil d'établissement le document en consultation sur les critères d'inscription. Elle explique qu'il n'y a pas beaucoup de changements. Les parents ont le droit de choisir l'école de leur enfant. Toutefois, s'il y a trop d'élèves, les places sont attribuées en fonction des critères d'inscription suivants :

- a. Priorité aux élèves du territoire de la commission scolaire
- b. Priorité aux élèves de l'aire de desserte de l'école.
- c. Priorité aux élèves selon :
  - i. Fratrie fréquentant déjà l'école
  - ii. Ancienneté
  - iii. Lieu de résidence le plus près de l'école

En ce qui a trait au transfert d'élèves, la formation de groupe multi-âges est priorisée lorsque cela est possible. Si un transfert doit tout de même être fait, il se fait selon les critères suivants :

- a. Base volontaire
- b. Le plus éloigné de l'école sans frère et sœur
- c. Ancienneté
- d. Demande d'admission la plus tardive

Pour ce qui est de la maternelle 4 ans, l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre et doit habiter dans une zone identifiée par le ministère (selon son code postal). Aucun transfert ne peut être fait. À partir de 2020-2021, les enfants n'ayant pas fréquenté le CPE seront priorisés.

Madame Catherine Ratelle complète le document prévu à la suite de la consultation. Le Conseil d'établissement est en accord sans modification.

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **Résolution CE-20/19-34**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Samuel Lafleur et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter cette résolution.

#### **10. Liste des écoles et leur aire de desserte**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente l'aire de desserte pour l'école Fernand-Seguin. L'aire de desserte de notre école n'a pas subi de changement.

Des cartes géographiques ont été ajoutées. Notre demande a été satisfaite.

Madame Catherine Ratelle complète le document prévu à la suite de la consultation. Le Conseil d'établissement est en accord sans modification.

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

## Résolution CE-20/19-35

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Christophe Lobel **et RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter cette résolution.

### **11. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le document en consultation aux membres du Conseil d'établissement. Elle présente le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles. Il n'y a pas de changement par rapport à la version de l'année dernière.

Pour 2020-2021, il est prévu que nous ayons 2 classes au préscolaire. Il faut réévaluer la situation annuellement afin d'offrir le meilleur encadrement possible à nos élèves et un environnement adéquat.

Selon le ministère, l'école pourrait accueillir 2 classes au préscolaire et 18 classes au primaire, pour un total de 20 classes. La prévision de la clientèle pour 2020-2021 est évaluée à 416 élèves. Ce chiffre est à titre indicatif seulement.

Madame Catherine Ratelle complète le document prévu à la suite de la consultation. Le Conseil d'établissement est en accord sans modification.

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

## Résolution CE-20/19-36

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Annie Robillard-Beaulac **et RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter cette résolution.

### **12. Rencontre d'information**

La rencontre d'information aura lieu le 5 février 2020 à 19h00. Cette rencontre sera à titre informatif, pour présenter la vocation scientifique de l'école. Le but n'est pas de faire de la publicité puisque nous sommes déjà à pleine capacité.

### **13. Invités spéciaux**

Notre invitée spéciale est Madame Océane Holbrook. Elle vient présenter son offre pour la photo scolaire 2020. Madame Océane Holbrook explique que pour elle les photos sont un souvenir pour ceux qui resteront.



Voici les détails de son offre :

- L'école choisit la date.
- Le fond pour les photos est noir ou blanc. Il est possible de discuter avec elle afin d'avoir un autre fond.
- 4 images sont prises par enfant
- Les photos peuvent être numériques ou imprimées.
- Les commandes et le paiement se feront par internet. Chaque élève aura son propre code pour avoir accès à ses photos et ses commandes. Madame Océane Holbrook propose de venir quelques soirs après l'école pour faire les commandes auprès de certains parents, au besoin. Des mesures pourront être prises si certains parents désirent payer en argent comptant.
- Elle offre de faire l'album des finissants et de remettre un montage photo des finissants
- 5% des profits seront remis à la Fondation de l'école Fernand-Seguin
- Une photo sera remise gratuitement à tout le personnel
- La photo de classe sera imprimée gratuitement.
- Reprise de photos sans frais
- Elle s'offre pour prendre des photos lors de projets spéciaux à l'école. Elle veut s'impliquer bénévolement dans l'école.
- Elle est seule. Elle prendrait environ une journée pour photographier un cycle (environ 3 jours).
- Coût pour la photo numérique : 20 \$. Réduction du prix selon le nombre d'enfants dans la famille.
- Impression : ensemble à 25\$ ou achat à la photo. Les poses des photos de l'ensemble sont au choix des parents (plusieurs poses possibles pour un ensemble).

#### **14. Photo scolaire 2020-2021**

Le choix doit être fait entre Photo Repensée et Madame Océane Holbrook. En assemblée générale, quelques enseignants se sont montrés ouverts au changement.

Pour ce qui est de Madame Océane Holbrook, Madame Catherine Ratelle souligne sa démarche artistique. Mme Annie Robillard-Beaulac aime que Madame Océane Holbrook veuille prendre le temps avec les élèves. Les membres du Conseil d'établissement aiment la possibilité de choisir plusieurs poses pour un ensemble et le fait que 5% des profits seront remis à la Fondation. Madame Élise Jasmin explique son inquiétude par rapport à la capacité de Madame Océane Holbrook de livrer les photos d'ici la fin de l'année. Madame Louise Roberge-Lemieux soulève le point de la logistique qu'impliquerait le fait que Madame Océane Holbrook soit la seule à prendre des photos.

Le Conseil d'établissement formule plusieurs questions pour Madame Océane Holbrook :

- Quel serait le plan pour la prise de photos de tous les élèves ? Quelle serait la logistique ? Combien de temps cela prendra-t-il par groupe ?

- De quel espace a-t-elle besoin ?
- Serait-il possible de voir des exemples de son travail ?
- Quels sont les prix ? Des tarifs clairs, dans un format similaire à celui de Photo Repensée, sont demandés par les membres du Conseil d'établissement.
- Serait-il possible de prendre une photo de groupe à l'extérieur ?
- A-t-elle besoin de bénévoles ?
- Serait-il possible d'avoir un fichier avec l'ensemble des photos des finissants ?
- De quel format sera la mosaïque des finissants ?
- Combien de temps sera nécessaire pour la livraison des photos ?

Ces questions seront envoyées à Madame Océane Holbrook. Un retour sera fait un prochain Conseil d'établissement.

En ce qui concerne Photo Repensée, le Conseil d'établissement soulève le point que les enseignants perdent une période complète en raison du fonctionnement de cette entreprise.

Le point est reporté et ajouté au prochain ordre du jour.

## **BLOC D'INFORMATION**

### **15. Rapport de la présidente, correspondance et dépôt de documents**

Madame Catherine Ratelle n'a pas reçu de rapport.

### **16. Rapport de la directrice**

L'Expo-sciences aura lieu le vendredi 13 décembre de 14h00 à 16h00. Le président d'honneur est Jérémie Boucher-Fontaine, biologiste. Il va venir rencontrer les élèves le 3 décembre pour expliquer sa passion. Il vient d'une famille qui a marqué l'école.

Plusieurs projets sont en cours : en 5<sup>e</sup> année, il y a un projet de culture hydroponique et en 2<sup>e</sup> année, il y a la vente de savons.

Un reportage a été fait sur la vocation scientifique de notre école. L'émission sera présentée le 27 novembre 2019 à MATV à 18h30. Il sera possible de l'écouter en ligne.

### **17. Rapport du représentant au Comité de parents**

Les consultations se sont bien déroulées. Les documents ont été expliqués. À la prochaine réunion, les retours seront faits sur chacun des documents. Il y aura une formation pour les parents afin d'expliquer les rôles et responsabilités des membres d'un Conseil d'établissement.

### **18. Rapport de la représentante de l'O.P.P**

- Le Bottin a été distribué.
- Question de Madame Catherine Boileau : Elle s'inquiète de la sécurité autour de l'école le matin. Madame Louise Roberge-Lemieux invite Madame Catherine Boileau à communiquer avec la ville pour demander l'ajout de brigadiers. Madame Catherine Boileau se demande s'il est possible de limiter le stationnement devant l'école (réduire à 10 min). Madame Louise Roberge-Lemieux précise qu'une lettre pourrait être envoyée à la ville de la part du Conseil d'établissement. Cette lettre sera écrite par Madame Catherine Boileau. Madame Élise Jasmin propose que les parents aillent porter les enfants au stationnement de l'église ou au terrain de volley-ball. Madame Louise Roberge-Lemieux suggère d'interpeller le policier-éducateur pour l'informer de la problématique vécue.

#### **Résolution CE-20/19-37**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Annie Robillard-Beaulac **et RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter cette résolution.

#### **19. Questions des membres**

Aucune question.

#### **20. Levée de la séance**

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **Résolution CE-20/19-38**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Élise Jasmin **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever la séance à 21h42.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

Catherine Ratelle  
Présidente

Louise Roberge-Lemieux  
Directrice

*En annexe, les résolutions des séances du Conseil d'établissement de l'année 2017-2018*

## Index des résolutions

| RÉSOLUTIONS | DATE     | SUJET   |
|-------------|----------|---|
| 20/19-01    | 19-09-24 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 20/19-02    | 19-09-24 | Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019  |
| 20/19-03    | 19-09-24 | Nouvelle façon d'accepter les invités spéciaux  |
| 20/19-04    | 19-09-24 | Adoption des règles d'élection  |
| 20/19-05    | 19-09-24 | Adoption de l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président                       |
| 20/19-06    | 19-09-24 | Adoption de la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de président                      |
| 20/19-07    | 19-09-24 | Adoption de l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président                  |
| 20/19-08    | 19-09-24 | Adoption de la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président                 |
| 20/19-09    | 19-09-24 | Adoption de l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de trésorier                       |
| 20/19-10    | 19-09-24 | Adoption de la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de trésorier                      |
| 20/19-11    | 19-09-24 | Adoption de l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de substitut au Comité de parents  |
| 20/19-12    | 19-09-24 | Adoption de la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de substitut au Comité de parents |
| 20/19-13    | 19-09-24 | Adoption du calendrier des séances  |
| 20/19-14    | 19-09-24 | Approbation des activités et sorties éducatives des classes   |
| 20/19-15    | 19-09-24 | Adoption de la Maison Lémerville Suzane Vachon pour les tirelires de l'Halloween d'octobre 2018               |

|          |          |  |
|----------|----------|--|
| 20/19-16 | 19-09-24 | Approbation de la campagne de financement  |
| 20/19-17 | 19-09-24 | Adoption du budget pour le conseil d'établissement   |
| 20/19-18 | 19-09-24 | Levée de l'assemblée   |
| 20/19-19 | 19-11-06 | Adoption de l'ordre du jour  |
| 20/19-20 | 19-11-06 | Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019  |
| 20/19-21 | 19-11-06 | Adoption du changement de date du 28 avril 2020 pour le 7 avril 2020 et mettre cette date si nécessaire au lieu du 24 mars |
| 20/19-22 | 19-11-06 | Adoption des sorties éducatives  |
| 20/19-23 | 19-11-06 | Adoption avec modification de la Politique Drogues-Alcool-Médicaments  |
| 20/19-24 | 19-11-06 | Adoption des contenus en éducation à la sexualité  |
| 20/19-25 | 19-11-06 | Adoption du budget du C.E. pour l'année 2019-2020  |
| 20/19-26 | 19-11-06 | Adoption du budget de l'école pour l'année 2019-2020   |
| 20/19-27 | 19-11-06 | Adoption du budget du service de garde pour l'année 2019-2020  |
| 20/19-28 | 19-11-06 | Adoption du Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence  |
| 20/19-29 | 19-11-06 | Levée de l'assemblée   |
| 20/19-30 | 19-11-26 | Adoption de l'ordre du jour  |
| 20/19-31 | 19-11-26 | Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019  |
| 20/19-32 | 19-11-26 | Adoption de l'horaire du 20 décembre   |
| 20/19-33 | 19-11-26 | Adoption du Cadre d'organisation des services éducatifs  |

|          |          |  |
|----------|----------|--|
| 20/19-34 | 19-11-26 | Adoption des critères d'inscription pour 2020-2021                       |
| 20/19-35 | 19-11-26 | Adoption de la liste des écoles et de leur aire de dessert               |
| 20/19-36 | 19-11-26 | Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles |
| 20/19-37 | 19-11-26 | Adoption du rapport de la représentante de l'O.P.P                       |
| 20/19-38 | 19-11-26 | Levée de l'assemblée   |

---